

Licence Mention Arts Parcours Culture et patrimoine Arts du spectacle 2018 – 2019



UCA Université Clermont Auvergne
U.F.R. Lettres, Culture et Sciences Humaines
Département des métiers de la culture
29 boulevard Gergovia – 63037 Clermont-Ferrand cedex 1
tel: 04 73 34 66 81

Les informations données dans ce livret, ne devraient en principe pas être modifiées, sauf cas de force majeure.



Livret de l'étudiant

Année universitaire 2018-2019

<i>Le Département Métiers de la culture</i>	<i>p.2</i>
<i>L'équipe pédagogique</i>	<i>p. 3</i>
<i>La licence mention Culture et patrimoines et particulièrement la L1</i>	<i>p. 4</i>
<i>La maquette de la licence L1, descriptifs des cours</i>	<i>p. 7</i>
<i>Modalités de contrôle des connaissances</i>	<i>p. 11</i>
<i>Calendrier universitaire</i>	<i>p.16</i>
<i>Informations Pratiques</i>	<i>p.17</i>
Règlement général	p.20

1 / Présentation du département Métiers de la culture

Le Département Métiers de la culture est une composante de l'UFR Lettres, Culture et Sciences humaines de l'Université Clermont-Auvergne. Il regroupe des formations générales et professionnelles liées au domaine culturel (Arts du spectacle, Livre et stratégies numériques, Tourisme culturel...).

- [Diplôme de guide-interprète national](#),
- **Licence générale et professionnelle**
- **Masters**

Direction:

Raphael.berthold@uca.fr

Bureau 305

Secrétariats :

Secrétariat du département des métiers de la culture (licence) : bureau 207 /Stéphanie PEREZ
stephanie.perez@uca.fr/Tel : 04 73 34 66 81

Directeur d'études de première année (DEPA) : bureau 307/Aimée SIMON
aimée.simon@uca.fr/Tel : 04 73 34 66 58

Responsable de la filière Arts du spectacle : bureau 308/ Caroline LARDY
Caroline.lardy@uca.fr/Tel : 04 73 34 66 32

Le département est situé sur le site Gergovia de l'université Clermont-Auvergne et dépend administrativement de l'UFR LCSH. La majorité des cours ont lieu à Gergovia ou sur le site de Carnot.

Les cours sont assurés par les enseignants permanents du département et par des chargés de cours et intervenants professionnels.

Vous trouverez au département :

- **La direction (305)**
 - **le secrétariat Tourisme et Action culturelle et gestion de projets arts du spectacle (207 bis) et le secrétariat Métiers du livre et multimédia (207)**
 - **les bureaux des enseignants permanents**
 - **la salle des étudiants (110)**
- UFR Lettres, Culture et sciences humaines**

Université Clermont-Auvergne
29 boulevard Gergovia
63037 CLERMONT-FERRAND cedex
Tél. 04 73 34 65 04/Fax 04 73 34 65 44/secretariat.lettres@uca.fr

Pour plus d'information : <http://www.uca.fr/>

2 / Équipe pédagogique de la Licence 1

Enseignants et enseignants-chercheurs du département Métiers de la culture :

BISIAUX Lilia, Doctorante, études théâtrales
BOISNIER Cyril, PRAG Géographie
DAUBRESSE Louis, ATER Cinéma
DESMICHEL Pascal, MCF Géographie
KHAJEHI Yassaman, MCF Etudes théâtrales
LARDY Caroline, MCF Etudes cinématographiques
LASSAUZET Benjamin, PRAG Musicologie
LE BORGNE Françoise, MCF Lettres
SIMON Aimée, PRAG Economie-gestion, DEPA
TRIOLAIRE, Cyril, MCF Etudes théâtrales

Enseignants et Chargés de cours issus d'autres structures :

DERNE Frederic PRCE (cinéma)
TSIKOURA Charitini (doctorante Arts du spectacle)

Sigles :

PAST : professeur associé sciences et techniques
MCF : maître de conférences
PRAG : professeur agrégé
PRCE : professeur certifié
DEPA : directeur d'étude de première année
CAPES : certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire
BCIU : bibliothèque communautaire et inter universitaire

3 / Présentation générale de la licence (L1, L2 et L3)

La licence **mention ARTS Parcours Culture et patrimoines : Arts du spectacle** est pluridisciplinaire et organisée en L1 et L2 sur le principe Majeure-Mineure puis Spécialisée autour d'un seul domaine en L3 au choix de l'étudiant (Option Arts de la scène ou Cinéma). Le socle de compétences communes à l'ensemble du parcours type: Culture et patrimoines : Arts du Spectacle garantit la cohérence pédagogique de la mention générale ARTS.

L'organisation prévue s'appuie d'une part sur un socle de compétences disciplinaires (cinéma, spectacle vivant danse, musique, théâtre) dans une approche fondée sur l'histoire culturelle et artistique, l'esthétique et l'analyse de corpus d'oeuvres significatifs ; d'autre part sur un socle de compétences transversales (culture numérique – économie de la culture - médiation culturelle) qui permettent jusqu'en fin de L2 (S4) d'emprunter une passerelle de réorientation vers un parcours-type ou une autre mention y compris de licences professionnelles.

> Mineures et majeures en L1

60% des enseignements Majeures (Licence ARTS)

40% des enseignements de la licence mention ARTS proviennent des enseignements de spécialité issus

d'autres mentions de licence.

Pour le Parcours Culture et patrimoines : Arts du spectacle:

- LLCER
- EEI
- Philosophie
- Tourisme/Livre et stratégies numériques

>Mineures et majeures en L2

70% des enseignements Majeures (Licence ARTS)

30% des enseignements Mineures Enseignements de spécialité d'autres Mentions de Licence :

Pour le Parcours Culture et patrimoines - Arts du spectacle:

- LLCER
- EEI
- Philosophie
- Pluridisciplinaire Lettres-Sciences

Paliers d'orientation en fin de L1 et L2

Possibilité pour les étudiants (en fonction de leur choix d'enseignements de spécialité de mineure dans une mention autre que la licence mention Arts) de s'orienter en fin de L1 et de L2 vers la Mention de Licence dans laquelle ils auront suivi les enseignements de spécialité proposés en Mineures.

>La Mention Arts propose également à tous les étudiants désireux de préparer les concours de l'enseignement du 1^{er} et 2nd degré ainsi que d'autres concours administratifs de suivre dès la L2 (S3) les Parcours dits « Pluridisciplinaires : Lettres-Administration » ou « Pluridisciplinaires Lettres-Sciences ».

Dimension Internationale

Un programme d'échange accessible en L3 seulement pour un semestre ou plus en cinéma et arts de la scène est mis en place depuis 2014 avec l'université de Salford-Manchester- School of Arts and Media ainsi qu'à partir de 2015 avec les universités d'Oklahoma et Kansas (USA). De nouveaux projets de partenariats sont en cours au vu de la demande croissante des étudiants (Aberdeen et Bristol-UK). Les candidats désireux de partir sont sélectionnés selon des critères d'excellence et de réussite académique ainsi qu'au vu de leurs motivations pour participer à une expérience d'enseignement à l'international.

Les étudiants sont également encouragés à effectuer des stages à l'étranger en fin de L2 dans le cadre du dispositif ERASMUS STAGES.

Lien pour les échanges internationaux : <http://www.univ-bpclermont.fr/article62.html>

Responsable des programmes d'échange en Arts du spectacle: caroline.lardy@uca.fr

Organisation pédagogique des langues étrangères

L1/L2 : Langue pour Spécialistes d'une Autre Discipline (Lansad) - Service commun des langues vivantes (SCLV).

L3 : Langues appliquées aux domaines professionnels.

Objectifs pédagogiques de la licence

Elle a pour objectif de former de futurs professionnels des métiers des arts du spectacle dans le cadre d'une licence générale en trois ans. Formation ouverte et pluridisciplinaire, elle est un atout précieux au regard de la polyvalence demandée aux diplômés, qui doivent pouvoir s'adapter à des profils de postes très divers et évoluer au sein de la structure qui les emploie. Elle associe en permanence des connaissances théoriques à des méthodes et des savoir-faire pratiques et créatifs. La progression de la formation sur trois années favorise le sens et la prise d'initiative et de responsabilité en vue de former des professionnels curieux, cultivés et

efficaces.

La spécialité Arts du spectacle propose une formation pluridisciplinaire associant connaissances théoriques et scientifiques sur ces différents arts (cinéma, musique, danse, théâtre), une découverte du champ professionnel de la culture, du cinéma et du spectacle vivant et une mise en application de ces connaissances par des ateliers de pratique artistique, des projets tutorés et des stages. La nécessité de cette alliance entre théorie et pratique est fondamentale pour consolider la formation et permettre aux étudiants d'intervenir sur un champ de compétences diversifié. Ces initiations techniques seront ouvertes sur la création contemporaine régionale intéressée par les domaines des arts du spectacle (expositions, résidences, festivals de cinéma, théâtre, musique, etc...) en partenariat avec le SUC (Service culturel de l'université) et les structures professionnelles associées. L'ensemble des connaissances et compétences à acquérir au cours des trois années visent à doter les étudiants d'une solide culture générale et à développer un panel de compétences permettant d'intervenir dans différents champs liés à l'administration, à l'élaboration d'une programmation, à la médiation avec les publics ou au suivi d'un projet artistique et culturel en lien avec les arts de la scène et le cinéma.

Compte tenu de la diversité du domaine, la spécialité, pluridisciplinaire en L1 et L2 se divise en deux parcours au choix de l'étudiant **à partir de la L3** :

Option Arts de la scène :

Cette option vise à transmettre dans une logique d'approfondissement, des outils de compréhension des arts de la scène (théâtre, musique, danse) pour préparer les étudiants à une connaissance des réalités artistiques et à un questionnement renouvelé sur les particularités économiques, sociologiques et esthétiques du secteur. Face à ces enjeux, l'orientation générale de ce parcours consiste à croiser différentes disciplines et méthodes ainsi que des pratiques artistiques dans les champs concernés pour répondre à la nécessité actuelle d'une approche plurielle et appliquée des domaines de création liés au spectacle vivant. La confrontation des savoirs fondamentaux avec des oeuvres musicales, chorégraphiques et théâtrales procèdera également, dans le cadre de travaux appliqués (dossiers pédagogiques, thématiques, analyses de spectacle) par la fréquentation de la scène artistique locale et la programmation ciblée des structures artistiques et culturelles associatives et institutionnelles (Scène nationale, Orchestre d'Auvergne, Centre lyrique, SMAC, etc.). Des enseignements méthodologiques et des outils d'analyse adaptés permettront également de mieux saisir les spécificités et les enjeux à l'oeuvre du secteur.

Option Cinéma :

Cette option vise à offrir aux étudiants un champ de réflexion et d'approfondissement axé à la fois sur des connaissances théoriques mais également pratiques avec une dimension créative ancrée sur les métiers de l'image (ateliers d'initiation et de réalisation en cinéma de fiction, documentaire, animation, art vidéo) et les fonctions connexes liées à la valorisation, la diffusion, la programmation, la médiation et l'éducation. L'approche théorique se fera de manière historique, esthétique, économique, sociologique et critique du cinéma (fiction, documentaire, art vidéo, animation). Une réflexion sera conduite sur le rôle des images dans la société ainsi qu'aux enjeux multiples liés aux domaines de la création et de la diffusion audiovisuelle. La formation vise à doter les étudiants d'une culture théorique solide ainsi que de compétences techniques et méthodologiques dans la perspective d'une préprofessionnalisation leur permettant ainsi de s'adapter à différents secteurs professionnels. La réalisation en groupe de projets tutorés sera l'occasion de confronter les acquis théoriques à la pratique et aux réalités professionnelles. Les travaux demandés seront étroitement liés à la programmation des festivals liés à l'image (court-métrage, documentaire, arts numériques) grâce à l'accompagnement adapté des professionnels intervenants dans la formation.

Compétences à acquérir en Licence :

- **Des éléments de culture générale** solides et diversifiés destinés à favoriser la réflexion personnelle, la compréhension des enjeux liés à la valorisation et la médiation d'un patrimoine, la rigueur et la cohérence dans l'élaboration de projets et de politiques culturels.

- **Une sensibilisation au fonctionnement de l'entreprise culturelle** grâce à une initiation à l'économie, à la gestion et aux logiciels de base.
- **La maîtrise d'outils informatiques et linguistiques** indispensables à toute intégration et ouverture professionnelle.
- **La confrontation avec des œuvres** ou des exemples précis pour développer une réflexion et une sensibilité personnelles face à des objets culturels.
- **Des connaissances théoriques** (approche historique, sociologique et philosophique) du secteur.
- **Une compréhension des enjeux** esthétiques et sociologiques à l'œuvre en cinéma de fiction, documentaire, animation, art vidéo, théâtre, musicologie, danse, cirque.
- **La maîtrise des dispositifs réglementaires** (droits d'auteur, droits de l'image).
- **Une connaissance des domaines d'intervention** par une pratique régulière et variée d'ateliers artistiques et d'une expérience de stage en milieu professionnel (4 à 6 semaines).
- **Des outils d'analyse et de méthodes** de compréhension du monde des arts de la scène et du cinéma.
- **Le suivi logistique d'une manifestation culturelle** à caractère artistique (festivals de cinéma, théâtre, musique) et **la programmation** d'un théâtre, d'une compagnie, d'un festival de cinéma selon le type de public, le projet artistique ou la ligne éditoriale de la structure.
- **La mise en œuvre d'actions de communication orales et écrites** liées à l'événement et aux relations avec les publics.

Débouchés : la licence générale prépare une professionnalisation

A l'issue de la L3, la majorité des étudiants poursuivent en master. Ces masters sont en majorité ceux actuellement proposés par l'établissement (Direction de projets ou d'établissements culturels / Création éditoriale / Aménagement du territoire, MEEF Professeur documentaliste). Les masters hors de notre établissement sont également ceux des domaines culturels et touristiques au sens large proposés notamment par les universités de Bordeaux, Brest, Dijon, Poitiers, Avignon, Montpellier, Lille, Lyon 2, ou Paris.

A bac + 3 : Les étudiants de L2 intègrent également les licences « Ressources documentaires et bases de données » du département des métiers de la culture et du site de Vichy en « Réalisations audiovisuelles et design sonore » Mention « Techniques et activités de l'image et du son (TAIS) ou d'autres Licences professionnelles.

A bac + 5 : masters spécialités "Direction de projets ou d'établissements culturels" Parcours Action culturelle et artistique ou d'autres masters.

Organisation de la formation en L1- Licence générale Mention Arts Parcours "Culture et Patrimoines : Arts du spectacle" :

60% des enseignements Majeures (Licence ARTS Parcours Culture et patrimoines : arts du spectacle)

Les enseignements fondamentaux pluridisciplinaires (cinéma, théâtre, musicologie) sont destinés à apporter aux étudiants des connaissances et des compétences indispensables pour qui souhaite travailler et évoluer dans le domaine culturel. Les enseignements organisés sous forme de Cours magistraux (CM) sont complétés, pour les enseignements de spécialité (majeure ARTS) seulement, par des travaux dirigés (TD) qui permettent d'appliquer les notions-clés et approfondir certains acquis. **Les enseignements** proposés en arts du spectacle délivrent des connaissances dans une démarche fondée sur l'esthétique, la sociologie et l'histoire liée au cinéma, au théâtre ou à la musicologie. Les UE d'**Economie de la culture et du numérique** ou d'**Analyse d'œuvres** donnent des bases communes pour ancrer les enseignements de culture spécifique et fournir des méthodes et des outils de compréhension efficaces. **La découverte du champ professionnel** des arts du spectacle vise à permettre une connaissance d'ensemble des secteurs et des acteurs qui composent le domaine d'étude et à identifier des métiers, des lieux et des pratiques.

Les **compétences linguistiques** sont construites en vue d'une maîtrise de la langue de spécialité indépendamment des UE Mineures choisies: **Anglais, allemand, espagnol ou italien**. Tous les enseignements, à suivre en continu et avec assiduité toute l'année universitaire, sont évalués à la fin de chaque semestre même s'ils ne sont validés qu'au S2.

Les cours d'**informatique** (O2i) visent à permettre une validation du C2i (certification informatique et internet) à l'issue de cette première année. **Des méthodes** liées aux techniques d'analyse et d'expression et de recherche documentaire (MTU) ainsi que des outils et des méthodes de recherche adaptés au domaine des arts du spectacle seront proposés.

Paliers d'orientation en fin de L1

Possibilité pour les étudiants (en fonction de leur choix d'enseignements de spécialité de mineure dans une mention autre que la licence mention Arts) de s'orienter en fin de L1 vers la Mention de Licence dans laquelle ils auront suivi les enseignements de spécialité proposés en Mineures.

4 / Maquette de la licence L1 mention Culture et patrimoines : Arts du spectacle

Semestre 1 Arts du spectacle-MAJEURES

UE	Crédits ECTS	Intitulé des UE	Contenu et enseignant	Durée totale (en heures) répartition CM/TD	contrôle des connaissances 1ère session
UE 1	3	Cinéma : naissance d'un autre langage	Eléments de culture générale fondamentaux liés au domaine L. Daubresse	2h CM	ET
UE 2	3	Théâtre et société au 18ème siècle (1680-1806) Esthétique, réception et conditions de production	Eléments de culture générale fondamentaux liés au domaine C. Triolaire, F. Le Borgne	2h CM	ET
UE 3	3	Musique : initiation à l'écoute	Fondamentaux en écoute musicale B. Lassauzet	2hTD	CC
UE 4	3	Cinéma, Histoire et société	Influence de l'Histoire et des faits de société sur le cinéma C. Lardy	2HCM	ET
UE 5	3	Analyse d'oeuvres	Méthodologie à l'analyse d'oeuvres cinématographiques F. Derne, Y. Khajehi, C. Tsikoura	2hCM 2hTD	CC/ET
UE 6	3	Musique et culture	Eléments de culture générale fondamentaux liés au domaine B. Lassauzet	2hCM	ET
UE 7	3	UE Transversale MTU O2i	Recherche documentaire et bibliographique Technique de la dissertation Logiciels informatiques A.Simon + B. Lassauzet +Y Khajehi	2HTD	CC/ET

ECTS : european credits transfert system

UE : unité d'enseignement

CC : contrôle continu

ET : examen terminal

CM : cours magistral

TD : travaux dirigés

Objectif et descriptif des cours délivrés au S1 par le département Métiers de la Culture

UE13 Enseignement de majeures 24hCM

Théâtre et société au 18^{ème} siècle (1680-1806): Esthétique, réception et conditions de production

(Cyril Triolaire, Françoise Le Borgne)

Il s'agit pour ce cours de faire une histoire du théâtre en France du règne de Louis XIV à celui de Louis XVI, qui présente la fondation des grandes institutions (Comédie-Française, Opéra, Opéra Comique), les interventions du pouvoir dans la structuration et la censure des troupes, dans la construction des théâtres à Paris et en province, la hiérarchie des troupes provinciales (des regroupements familiaux aux trusts), le monde des amateurs enfin. Ce cours proposera une histoire du théâtre en France du siècle de Louis XIV à la Révolution. Un premier volet abordera la fondation des grandes institutions (Comédie-Française, Opéra, Opéra Comique), les interventions du pouvoir dans la structuration et la censure des troupes, dans la construction des théâtres à Paris et en province, la hiérarchie des troupes provinciales (des regroupements familiaux aux trusts), le monde des amateurs enfin. Un second volet traitera la question des répertoires à partir de l'étude de la trilogie de Beaumarchais qui apparaît comme un exceptionnel laboratoire dramaturgique, les deux comédies et le drame qui composent le « roman de la famille Almaviva » proposant une éblouissante synthèse des innovations scéniques de la fin de l'Ancien Régime et du début de la Révolution.

Corpus :

-Beaumarchais, *Le Barbier de Séville*, édition présentée et annotée par Jacques Scherer, Gallimard, Folio Classique n° 1377, 2007.

-Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro* et *La Mère coupable*, édition présentée, établie et annotée par Pierre Larthomas, Gallimard, Folio Classique n° 1527, 1984.

Cinéma : naissance d'un autre langage 24hCM

La naissance et le développement d'un nouvel art dans le contexte de la seconde révolution industrielle et de la première moitié du XX^e siècle.

Objectif : Étudier et comprendre les conditions d'émergence du cinéma ainsi que son évolution tant technique qu'artistique, ses différents acteurs (artistes, producteurs, diffuseurs) jusqu'à l'apogée du cinéma classique.

(Louis Daubresse)

Musique : initiation à l'écoute (Benjamin Lassauzet) 24h TD

Une initiation à l'écoute pour des non spécialistes de manière à faire reconnaître les "paramètres" musicaux principaux d'une oeuvre musicale (tempo, hauteur, intensité...), la notion de majeur, mineur, également les timbres instrumentaux, les tessitures vocales....

Cinéma, Histoire et société (Caroline Lardy) 24hCM

A partir d'un corpus d'oeuvres cinématographiques issues du documentaire et de la fiction, le cours s'intéressera à la manière dont les cinéastes classiques ou contemporains abordent et traitent dans leur film, des événements historiques et des faits de société marquants.

Analyse d'oeuvres (Frédéric Derne, Y. Khajehi, C. Tsikoura) 12hCM 12hTD

L'analyse filmique sert, à l'aide d'outils, à définir et comprendre le « style » d'une oeuvre filmique ainsi que l'effet produit ou attendu sur le spectateur. En effet, hors du champ expérimental, les oeuvres filmiques cherchent toutes à raconter une histoire et le font à l'aide de « figures » compréhensibles dont le mode d'emploi est soit connu du spectateur soit donné par le film.

Il convient donc, pour analyser une oeuvre filmique, de connaître ces « figures » et d'en maîtriser le langage.

Le cours magistral se propose d'initier les étudiants au langage cinématographique, porteur de ces figures spécifiques.

Les TD mettront les étudiants en situation d'analyse d'une séquence imposée, d'un film faisant partie du patrimoine du cinéma classique.

Musique et culture (Benjamin Lassauzet) 24hCM

A partir d'une dizaine d'œuvres majeures, nous tâcherons d'atteindre plusieurs objectifs : il s'agit de traverser l'histoire de la musique (XVIIIe – XXe siècles) de manière cursive, à l'aide d'œuvres-clés ; de Découvrir et employer à propos le vocabulaire qui sert à décrire et analyser la musique ; d'explorer diverses thématiques culturelles majeures de l'histoire des sociétés occidentales (mysticisme, psychanalyse, sexualité, totalitarisme...) ; et d'observer les points de rencontre entre la musique et les autres arts (peinture, littérature, théâtre...).

UE14 MTU : méthodologie du travail universitaire (Aimée Simon, Benjamin Lassauzet) 24hTD (16HTD+8HO2i)

Recherche documentaire

Objectif: Permettre à l'étudiant de s'intégrer à l'université et d'acquérir des méthodes de travail efficaces.

Connaissance des lieux et personnes ressources universitaires (bibliothèques, service de l'étudiant) ; techniques de travail propres à l'université (dissertation, dossier, exposé) ; gestion du temps, réflexion sur le projet personnel et professionnel...

Méthode de la dissertation et de l'exposé

Ce cours a pour objectif d'apprendre à structurer et formuler sa réflexion à la faveur d'un exercice - la dissertation - dont la maîtrise reste indispensable dans le cadre de nombreux examens universitaires et concours. Les sujets abordés sont liés aux domaines de la culture et du patrimoine afin de continuer à sensibiliser les étudiants aux enjeux actuels des métiers des arts du spectacle, du livre et du tourisme.

Semestre 2 Arts du spectacle-MAJEURES

UE	Crédits ECTS	Intitulé des UE	Contenu et enseignant	Durée totale (en heures) répartition CM/TD	Contrôle des connaissances 1ère session
UE 1	3	Du cinéma classique au cinéma post-moderne	Approche chronologique et esthétique de l'histoire du cinéma de fiction	2h CM 2h TD	CC
UE 2	3	Création et politiques théâtrales	Eléments de culture générale fondamentaux liés au domaine C. Triolaire	2hCM 2hTD	CC/ET
UE 3	3	Musique : formes et genres	Principes de l'écriture musicale savante N. Estienne	2hCM 2hTD	CC/ET
UE 4	3	Economie de la culture et du numérique	Notions d'économie générale et d'économie appliquée au secteur de la culture et des arts du spectacle A. Simon	2hCM 2h TD	CC/ET
UE 5	3	Analyse d'oeuvres	Méthodologie à l'analyse d'oeuvres théâtrales L. Bisiaux, Y. Khajehi	2hCM 2hTD	CC/ET

UE 6	3	Lansad Anglais, allemand, espagnol ou italien	Apprentissage et perfectionnement linguistique	2hCM	CC/ET
UE 7	3	UE Transversale MTU O2i <i>(cours annualisé)</i>	Recherche documentaire et bibliographique Technique de la dissertation Logiciels informatiques A.Simon B. Lassauzet		CC/ET

ECTS : european credits transfert system

UE : unité d'enseignement

CC : contrôle continu

ET : examen terminal

CM : cours magistral

TD : travaux dirigés

C2i : certification informatique et internet

Du cinéma classique au cinéma post-moderne 12hCM-12hTD

Au tournant des années 50, le cinéma connaît une profonde mutation, initiée par le néo-réalisme italien, poursuivie par les avant-gardes nordiques et anglaises et les différentes nouvelles vagues européennes. Le cours se propose d'étudier ces évolutions, leurs causes et enjeux ainsi que leurs conséquences dans l'évolution du cinéma mondial. Les TD consisteront en des analyses de films emblématiques de ces évolutions, à travers des études de séquences et de textes et articles théoriques.

Création et politiques théâtrales (C. Triolaire) 12hCM-12hTD

Ce cours permettra de découvrir l'histoire du théâtre depuis le début du 19e siècle et l'une ère impériale des spectacles jusqu'au début du 20e siècle et l'avènement durable de la mise en scène. Tour à tour seront abordées les politiques théâtrales et les conditions matérielles de production des spectacles, les grands genres dramatiques (spécificités, influences, évolutions), la vie des artistes et les débuts du *star system*, le développement des publics (pratiques, sociologie, goût), l'apparition des rénovateurs de la scène et l'affermissement de la mise en scène à travers différents courants dramatiques majeurs".

Musique : formes et genres (N. Estienne) 12hCM-12hTD

L'art musical n'est pas un monolithe dont la conception serait immuable d'œuvre en œuvre à travers les siècles. Différentes époques ont privilégié différentes formes et différents genres afin de répondre à des problématiques variées.

Economie de la culture et du numérique (A. Simon) 12hCM-12hTD

La finalité de cet enseignement est de conduire à la connaissance et à l'intelligence des économies et des sociétés contemporaines. Dans cette perspective, il vise à favoriser l'acquisition d'une culture générale fondée sur la maîtrise de connaissances, d'outils et de méthodes d'analyse permettant un traitement rigoureux des questions économiques.

L'enseignement de sciences économiques s'appuie sur l'observation de faits économiques, artistiques, sociaux et culturels guidée par des questionnements théoriques.

Analyses d'œuvres : (Yassaman KHAJEHI+ Lila BISIAUX) 12hCM-12hTD

A partir des outils d'analyse d'œuvres visuelles et études de cas, le cours permettra de prendre connaissance des principes de l'analyse de la représentation. Pour concrétiser la partie théorique, il conviendra de se procurer et de lire *Hamlet* de Shakespeare afin d'étudier la pièce dans sa représentation théâtrale contemporaine dans la partie TD.

Résumé de bibliographie :

Joseph Danan, *Qu'est-ce que la dramaturgie ?*, Arles, Actes sud-Papiers, 2010

Jean-Pierre Ryngart, *Introduction à l'analyse de théâtre*, Paris, Bordas, 1991

Anne Ubersfeld, *Les termes clés de l'analyse du théâtre*, Paris, collection « Mémo », 1996

Anne Ubersfeld, *Lire le théâtre* t. 1, nouvelle édition, Paris, Belin, 1996

UE Transversale MTU O2i 24hTD

(cours annualisé) approfondissement des exercices du S1

Lansad

Anglais, allemand, espagnol ou italien

Apprentissage et perfectionnement *linguistique*

5 / Modalités de Contrôle des Connaissances, licence Arts, mention Arts du spectacle : Licence 1^e année

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances						
		1 ^{ère} session				2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Cinéma : naissance d'un autre langage	3	ET	1	E	2h	1	E	2h
UE 2 : Théâtre et société au 18 ^{ème} siècle (1680-1806) : esthétique, réception et conditions de production	3	ET	1	E	2h	1	E	2h
UE 3 : Musique et culture	3	ET	1	E	2h	1	E	2h
UE 4 : Cinémas, Histoire et sociétés	3	ET	1	E	2h	1	E	2h
UE 5 : Analyse d'œuvres	3	ET CC	4	E et/ou O	1h	1	E	2h
UE 6 : Musique : initiation à l'écoute	3	CC	2	E O	2h	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

L'assiduité est contrôlée et fait partie des critères d'évaluation en contrôle continu.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances						
		1 ^{ère} session			2 ^{ème} session			
		Type de contrôle	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Langue vivante	3							
UE 2 : UE transversale (MTU, O2i, ...)	3							
UE 3 : Du cinéma classique au cinéma post-moderne	3	ET CC	3	E O	2h	1	E	1h
UE 4 : Création et politiques théâtrales	3	ET CC	3	E M+S	2h	1	E	2h
UE 5 : Musique: formes et genres	3	ET CC	3	E M+S	2h	1	E	1h
UE 6 : Economie de la culture et du numérique	3	ET CC	2	E + A	1h	1	E	1h
UE 7 : Analyse d'œuvres	3	CC	2	E et/ou O		1	E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

L'assiduité est contrôlée et fait partie des critères d'évaluation en contrôle continu.

6 / Extrait du règlement de la licence

Attention:

si vous êtes absent à un examen, vous êtes considéré comme “défaillant”. NB : Tout étudiant qui omet de rendre un exercice entrant dans la validation de l’UE s’expose à être considéré comme « défaillant » à l’UE concernée. Sur votre relevé de notes du semestre, vous serez noté “DEF” pour l’UE mais également au semestre. De fait, une absence vous empêche de valider votre année. Votre unique solution est de vous rendre au rattrapage en fin d’année, si vous n’assistez pas aux rattrapages le DEF se transforme en 0/20 (voir calendrier en page 16)

La semestrialisation :

Pour chaque semestre, les aptitudes et l’acquisition des connaissances dans chaque UE sont appréciées soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôles combinés. Les modalités du contrôle sont définies pour chaque licence et portées à la connaissance des étudiants en début d’année sur le site internet de l’UFR LCSH : <http://www.uca.fr> après validation du CEVU et vote du CA, ainsi que dans les livrets de l’étudiant de chaque département.

Chaque semestre donne lieu à deux sessions d’examens qui sont organisées ainsi :

- 1^{ère} session à l’issue du 1^{er} semestre avec délibération du jury
- 1^{ère} session à l’issue du 2^{ème} semestre avec délibération du jury
- 2^{ème} session pour les 2 semestres à la fin du deuxième, avant la fin de l’année universitaire, avec délibérations du jury (session dite « de rattrapage »).

Les examens terminaux sont organisés par le service de la scolarité.

Fonctionnement des résultats d’examens :

1^{ère} session : Délibération du jury sur les notes du S1, compensation, résultats du semestre
Délibération du jury sur les notes du S2, compensation, résultats du semestre
Compensation annuelle S1 + S2.

2^{ème} session : Délibération du jury sur les notes de la 2^{ème} session du S1 et du S2 (S1’ + S2’) :
PV du S1, PV du S2, PV annuel.

Des points de jury peuvent être attribués aux UE, aux semestres et/ou à l’année.

Les années ne se compensent pas entre elles.

L’étudiant qui a acquis la 1^{ère} année ou le diplôme à la 1^{ère} session n’est pas autorisé à se présenter à la 2^{ème} session.

Les “ retours en arrière ”, c’est-à-dire recommencer un parcours après avoir validé un autre parcours dans le même diplôme, ne sont pas acceptés.

Une U.E. n’ayant pas obtenu la moyenne (pas d’attribution de crédits) figurant dans un semestre ou une année validée par compensation ne peut être repassée (sauf si elle fait partie d’un autre diplôme non validé auquel s’est inscrit l’étudiant).

La note d’une U.E. non validée peut être conservée d’une session à l’autre. Si l’étudiant se présente à l’U.E. en 2^e session, toutes les matières de cette U.E. **ayant une note inférieure à la moyenne** doivent être repassées. Seule la note de l’U.E. obtenue à la 2^e session sera alors prise en compte.

REGLE DE REPORT DES NOTES DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

De la 1^{ère} à la 2^{ème} session

Les notes des U.E. obtenues à la 1^{ère} session sont reportées automatiquement en 2^{ème} session.

Les notes des U.E. non acquises se reportent dans la mesure où aucune épreuve de cette U.E. n'est repassée en 2^{ème} session.

- La capitalisation :

- Les U.E. sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Les matières constituant les U.E. ne donnent pas lieu à attribution de crédits.

En cas de non validation d'un semestre :

Une U.E. dont la moyenne est $\geq 10/20$ est capitalisable. Elle est acquise définitivement. **On ne peut pas la repasser, même en deuxième session dans le but d'améliorer la note.**

En cas de validation d'un semestre :

Les U.E. constituant ce semestre n'ayant pas obtenu la moyenne ne se voient pas attribuer 5 crédits et ne peuvent être capitalisées pour un autre parcours.

- Un diplôme, une année, un semestre obtenus par capitalisation (ou par compensation) ne peuvent être repassés. Il n'est pas possible de repasser une U.E, même en 2^{ème} session dans le but d'améliorer la note.

- La compensation :

La compensation à chaque session porte sur la totalité des U.E. du semestre.

Tout semestre ayant obtenu la moyenne par compensation est validé et les 30 crédits correspondants sont acquis.

Une compensation annuelle est réalisée :

- après la première session des 2 semestres de l'année universitaire
- après la deuxième session des 2 semestres de l'année universitaire

En cas de résultat positif, les 2 semestres sont validés et les 60 crédits sont acquis.

Les années ne se compensent pas entre elles.

- Communication des résultats et contentieux :

Les procès-verbaux de délibérations de jury sont affichés à l'issue des délibérations version papier dans les locaux de l'UFR LCSH, et sous l'Environnement Numérique de Travail.

L'affichage des notes et résultats que vous visualisez sur votre ENT n'est donné qu'à titre indicatif. Seul l'affichage des procès-verbaux des jurys (qui a lieu dans le Hall du site de Gergovia) est considéré comme officiel.

Par décision du Conseil des Etudes de l'UFR LCSH en date du 30 juin 2011, cet affichage ne fait pas mention des notes obtenues dans le détail mais des décisions d'acquisition ou non des UE, semestres, et années.

- Relevé de notes et attestation de réussite :

Un relevé de notes est envoyé ensuite à l'adresse fixe notée sur le dossier d'inscription.

L'attestation de réussite à un diplôme est uniquement établie et délivrée par le service de la scolarité de l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines. Une annexe descriptive "supplément au diplôme" fournit les

explications requises concernant le cursus suivi.

Pour toutes questions complémentaires, se reporter au règlement intégral fourni au moment de l'inscription et vous adresser à votre DEPA.

7 / Calendrier universitaire

Réunions de rentrée :

Du Lundi 03 septembre au vendredi 07 septembre 2018 inclus

1/ Cours du semestre 1

Début des cours le lundi 10 septembre 2018

Vacances : du 27 octobre au 04 novembre 2018

Semaine pédagogique du S 1 : du lundi 10 décembre au vendredi 14 décembre 2018

Vacances: du 22 décembre 2017 au 06 janvier 2019

2/ Examens semestre 1 - Première session :

Lundi 17 au 21 décembre 2018 inclus

Lundi 7 janvier au samedi 19 janvier 2019 inclus

3/ Cours du semestre 2

Début des cours le lundi 21 janvier 2019

Vacances : du 23 Février au 3 Mars 2019

Vacances : du 13 avril au 28 Avril 2019

Semaine pédagogique du S2 : du lundi 06 mai au vendredi 10 mai 2019

4/ Examens semestre 2 - Première session :

Du lundi 13 mai au vendredi 25 mai 2019

Délibérations : mercredi 06 juin 2019

5/ Examens semestres 1 et 2 - Deuxième session :

Du lundi 24 juin au vendredi 6 juillet 2019 inclus

Délibérations : vendredi 15 juillet 2019

♦ **DEPA ou responsable d'année**

DEPA (directeur d'études pour les premières années, métiers du livre, arts du spectacle et tourisme)

Aimée Simon: bureau 307

Aimee.simon@uca.fr

Tel : 04 73 34 66 58

Permanence : à fixer à la rentrée et sur RDV

Le DEPA suit les étudiants, les aide à faire des choix (orientation, options, recours au tutorat...), **doit être informé le plus tôt possible de leurs difficultés** (personnelles, de santé, universitaires, demande de régime spécial ou de dispense ponctuelle d'assiduité, tiers temps, tentation de décrocher, absentéisme récurrent...).

♦ **COMMUNICATION INTERNE**

• **Les panneaux d'affichage :**

Toutes les informations sont communiquées sur les panneaux d'affichage situés dans le couloir du département au 2^{ème} étage devant les bureaux 207 et 207 bis et 207ter. Vous devez les **consulter régulièrement afin de vous tenir informé notamment des inscriptions aux exposés, des changements d'emploi du temps ou de salles, des dates d'examens, des offres de stage, des informations générales diverses et variées, etc...**

• N'oubliez pas de consulter le **site web du département et votre ENT.**

Vous y trouverez des informations sur le déroulement de votre formation, des conseils pour les échanges universitaires, les stages, des témoignages d'étudiants sur leurs expériences en entreprise ou à l'étranger et tout ce qui concerne la vie du département (rubrique *actualités*)

Site web <http://www.uca.fr>

• **LE SECRÉTARIAT DES FILIERES TOURISME/LIVRE ET ARTS DU SPECTACLE**

Le secrétariat peut être ponctuellement fermé lorsque cela est nécessaire (réunion, rendez-vous, absence). Une boîte aux lettres (N° 112) est à votre disposition dans les locaux du département. Vous pouvez y déposer toutes vos demandes par écrit (ex : document à faire signer, demande d'attestation, demande de matériel etc...), elles seront traitées dans les meilleurs délais. Ne pas oublier de préciser votre nom et votre formation. Le secrétariat est ouvert : du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30

♦ **LES ENSEIGNANTS**

Les enseignants permanents ont leur bureau situé au département et sont disponibles selon leurs horaires de permanence ou sur rendez-vous. Ils possèdent chacun une boîte aux lettres située dans les locaux de l'UFR LCSH (hall d'entrée, à droite) ainsi qu'une adresse email (consulter le site Internet de l'université et l'ENT).

♦ **L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS : ALTO**

ALTO collabore financièrement à la réalisation des voyages d'études, contribue au suivi régulier de l'insertion des anciens et à la constitution d'un répertoire, et participe aux conseils du département et aux relations avec les professionnels.

Les élections du Président et des membres du bureau d'ALTO ont lieu la première semaine du mois d'octobre. Pour fonctionner l'association a besoin de vous !

Plus vous serez nombreux à vous investir dans ses activités et plus elle sera dynamique et reconnue au niveau

de l'université.

♦ **LA BIBLIOTHÈQUE**

Les étudiants des métiers de la culture inscrits dans le parcours **Arts du spectacle** peuvent emprunter des ouvrages ou périodiques à la bibliothèque du Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) située sur le site de Gergovia.

Vous avez tous aussi à votre disposition la Bibliothèque Universitaire 1^{er} cycle de l'UFR LCSH (site Gergovia).

. **Le catalogue est consultable sur :**

<http://bibliotheque.clermont-universite.fr/>

N'hésitez pas à consulter les informations pratiques pour connaître les horaires d'ouverture, les conditions de prêt, les services proposés par chaque bibliothèque. Les bibliothèques des différents départements sont également accessibles à tous les étudiants. Les étudiants de l'UFR Lettres sont invités à fréquenter la BCU Lafayette (salle de lecture 4^e étage) qui leur est réservée.

La Bibliothèque Lafayette est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00

♦ **LE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE**

Pour vos exposés lors des cours, du matériel peut vous être prêté :

- vidéoprojecteur
- ordinateur PC portable

Pour cela vous devez avertir le responsable d'année, faire la réservation auprès du service TICE audiovisuel (330) selon la procédure *Ad Hoc*. Une charte d'utilisation du matériel et un cahier d'enlèvement du matériel devront être signés par les étudiants.

♦ **L'ASSISTANCE**

En cas de problèmes informatiques ou concernant l'utilisation du matériel pédagogique, vous devez vous adresser au secrétariat du département.

♦ **LE SITE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE**

Sur le site de l'université, vous trouverez des informations sur les formations de l'UCA, les services de l'UCA, les relations internationales, etc...

<http://www.uca.fr/>

♦ **L'ANNUAIRE DE L'UNIVERSITÉ**

Dans cet annuaire, vous pouvez trouver le numéro de téléphone et l'adresse email d'un enseignant ou d'un service de l'Université Clermont Auvergne

<http://www.uca.fr/>
rubrique "annuaire"

♦ **LE SITE DU DÉPARTEMENT DES MÉTIERS DE LA CULTURE**

Vous y trouverez toutes les informations sur vos formations et la vie du département.
Consultez-le régulièrement.

<http://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-formations/licence-arts-11245.kjsp>

Dans le cadre de votre formation, vous pouvez choisir d'effectuer votre stage à l'étranger selon certaines conditions (Ministère des Affaires Etrangères entre autres...).

♦ **LA VIE CULTURELLE...**

...C'est :

De multiples possibilités de fréquentation de saisons culturelles et de pratiques artistiques en ateliers et stages, sont offertes aux étudiants. La pratique artistique dans un atelier est obligatoire en L2 et L3 pour le parcours Arts du Spectacle et fortement recommandée dès la L1. Ces diverses propositions sont dispensées par le **Service Université Culture** et ses partenaires (RDC UFR LCSH).

Le Service Université Culture, c'est...

- un espace de pratiques artistiques avec ses ateliers et stages
- un lieu de réflexions croisées sur l'art et la culture
- des rencontres avec des professionnels de la culture
- un lieu de conseils pour les projets professionnels et/ou artistiques
- une structure d'accueil de stagiaires

un espace d'information sur les spectacles de la région et un lien avec les structures culturelles extérieures.

<http://culture.clermont-universite.fr/>

Atelier Service Université Culture : (50h de pratique/atelier et plus en fonction des nécessités de la création)
Atelier de pratique artistique proposé par le service culturel de l'université (RDC gauche, UFR LCSH).

Contact : Service Université Culture - 29, bd Gergovia - 63037 Clermont-Ferrand Cedex
Tél : 04 73 34 66 03

Mail : SUC@clermont-universite.fr

Détails et contenus des ateliers sur le site web du Service Université Culture : <http://culture.clermont-universite.fr>

L'assiduité est obligatoire pendant toute la durée de l'atelier.

COMMENT S'INSCRIRE À UN ATELIER (FACULTATIF/non validable en L1) DU SERVICE UNIVERSITÉ CULTURE (SUC)

Se référer à la liste des UE libres/Culture SUC disponible sur le site de l'Université Clermont Auvergne et celui du SUC.

Cliquer sur les intitulés des UE libres pour accéder aux fiches descriptives correspondantes (contenus pédagogiques, informations pratiques).

Vérifier la compatibilité des horaires avec l'emploi du temps des cours (en général toujours après 17h30).

L'inscription se déroule en deux étapes :

1ère étape : **LA PRÉINSCRIPTION**

Lieu : Service Université Culture

Renseigner la fiche de vœux ateliers SUC disponible au secrétariat.

Indiquer **obligatoirement** deux ateliers au choix, en les classant par ordre de préférence.

La confirmation de votre acceptation dans l'un ou l'autre des ateliers de votre choix vous sera notifiée par voie électronique

Début des activités : à partir de la semaine 41(8 octobre 2018)

2ème étape : **L'INSCRIPTION DÉFINITIVE**

Elle s'effectue auprès du responsable de l'atelier lors de la première séance.

À réception de la notification de votre acceptation dans l'un des ateliers de votre choix, vous devez en outre effectuer **vos inscriptions pédagogiques** (seulement pour les étudiants qui ont la pratique artistique obligatoire en L2 et L3) auprès du secrétariat de votre filière, en indiquant **l'intitulé générique de l'UE**.

Aucune inscription ne peut s'effectuer en dehors de la procédure énoncée ci-dessus.

Règlement général

♦ *ABSENCES :*

- *LES COURS : L'ASSIDUITÉ AUX COURS EST DE RÈGLE DANS NOS FILIÈRES.*

La présence aux cours (CM/TD), interventions de professionnels, conférences, sorties terrain, **est obligatoire**. Nous vous rappelons qu'une semaine de cours commence le lundi matin et se termine le vendredi soir. Toute absence devra être justifiée par un certificat médical (ou autre justificatif) **présenté dans un délai de huit jours au secrétariat des Arts du spectacle (207) auprès de Stéphanie PEREZ et de la DEPA**. Les absences non justifiées **seront prises en considération** dans les évaluations et lors des délibérations d'examen en fin de semestre.

- *LES EXAMENS :*

Toute absence à un examen (épreuve terminale ou contrôle continu) quel que soit le motif, sera sanctionné par un zéro. En cas d'absence à un examen, pour cas de force majeure, l'étudiant doit fournir au secrétariat du département Tourisme/Arts du spectacle un certificat médical ou tout autre justificatif dans les huit jours suivant l'absence. Passé ce délai, l'absence non justifiée sera sanctionnée par un zéro.

La même règle s'applique aux travaux donnant lieu à l'attribution d'une note prise en compte dans les évaluations (rendu des rapports de stage, mémoires, TD, etc...)

Les étudiants étrangers effectuant un semestre ou une année d'études dans les filières Tourisme dans le cadre de programmes d'échanges sont tenus de respecter ce règlement.

♦ *PLAGIAT :*

Le plagiat c'est :

- **s'approprier** le travail créatif de quelqu'un d'autre et le présenter comme sien
- **s'accaparer** des extraits de texte, des images, des données, etc. provenant de sources externes et les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance
- **résumer** l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en mentionner la source.

Le plagiat est considéré comme une grave atteinte au droit d'auteur. Pour éviter le plagiat, il faut citer vos sources :

- lorsque vous citez vos sources, vous démontrez votre capacité à avoir recherché des informations sur votre sujet
- vous permettez au lecteur de se référer facilement aux sources utilisées

La citation est le fait de reconnaître la propriété intellectuelle d'un passage de votre texte

Afin de détecter toute fraude, l'université s'est dotée d'un logiciel pour déterminer la présence de plagiat dans les différents travaux remis par l'étudiant. Si la fraude est établie, des sanctions disciplinaires seront engagées.

Extraits tirés du logiciel compilatio.net